RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 27296
Numéro SIREN : 890 641 483
Nom ou dénomination : ABIREZ SAS

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2021 sous le numéro de dépôt 162543

2116269301

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : ABIREZ SAS

Numéro RCS : 890 641 483
Numéro Gestion : 2020B27296

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 37BIS BD SUCHET
75016 PARIS

Numéro du Dépôt : 2021R162543 (2021 162693)

Date du Dépôt : 21/12/2021

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
Date de l'acte : 10/11/2021
Décision 1 : Démission de directeur général

fait à Paris, le 21 décembre 2021

LPS9977722

PF: 10/11/2021 = EL 2020B27296

ABIREZ SAS
Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 euros
37B Boulevard Suchet
75016 PARIS

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le
21 DEC. 2021
Scan le
R162543

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE 10 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le Dix Novembre à 11 heures,

Les Associés de la Société ABIREZ SAS, société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €, divisé en 100 actions de 10 € chacune se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation du Président remise en main propre.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres de l'assemblée en entrant en séance.

ASSOCIES	ACTIONS	SIGNATURES
M. Yann PEREZ	50	
M. Jacques ABITBOL	50	

Les associés présents ou représentés réunissant le quorum requis, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toute question à l'ordre du jour.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée :

- La lettre de démission du Directeur Général de la Société ABIREZ SAS
- Le texte des résolutions

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yann PEREZ, Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Absence de nomination d'un Directeur Général
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE RESOLUTION

En date du 22 Juillet 2020, il a été constitué une Société Par Actions Simplifiée dénommée ABIREZ SAS, au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 37B Boulevard Suchet à Paris (75016).

Dans le cadre de cette constitution, Monsieur Yann PEREZ a été nommé Président et Monsieur Jacques ABITBOL, Directeur Général.

En date du 01 octobre 2021, Monsieur Jacques ABITBOL a remis sa démission avec pour prise d'effet le 18 octobre 2021.

Les associés avaient décidé le 18 octobre 2021 à l'unanimité de nommer pour une durée illimitée en qualité de Directeur Général en sus de ses fonctions de Président :
Monsieur Yann PEREZ, né le 03 Décembre 1999 à Créteil (94). Domicilié sis 94 Bd Flandrin 75016 PARIS.

A la vue des règles juridiques de non cumul de qualité de Président et de Directeur Général au sein d'une SAS, la seule représentation de la Société par Monsieur Yann PEREZ en sa qualité de Président est requise.

Les Associés décident de ne pas nommer de Directeur Général au sein de la Société.

Cette résolution est votée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévus par la loi.

Cette résolution est votée à l'unanimité des voix des associés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à quinze heures.

Monsieur Yann PEREZ **Monsieur Jacques ABITBOL**

Copie certifiée conforme à l'originale.

Le 10/11/2021